



Séance extraordinaire

Conseil municipal

4 mai 2026

**Tenue au complexe municipal
Webdiffusée en direct**

Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Bienvenue

Séance extraordinaire du conseil municipal

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Constatation de l'avis de convocation**
- 3. Période d'intervention des membres du conseil**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**

Les séances extraordinaires sont tenues dans le but de traiter certains dossiers urgents ou spécifiés par la *Loi* (ex. : le budget).

5.1 Embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement

Il est résolu

de nommer Seydou Guinko au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement, poste permanent à temps plein.

Contexte

Initialement embauché pour un remplacement d'un an, M. Guinko s'est bien intégré à l'équipe et se distingue par son sérieux et sa fiabilité. Il contribue au bon fonctionnement du service en traitant les permis, en effectuant des inspections et en assurant le suivi des installations septiques.

Comme la personne qu'il remplaçait a pris la décision de ne pas réintégrer son poste, il devient essentiel de confirmer la permanence de M. Guinko.

6.1 Assujettissement d'immeubles au droit de préemption

Il est résolu

de désigner les immeubles suivants comme étant assujettis au droit de préemption de la Municipalité pour une période de dix ans.

Adresse	Matricule	Lot
99, chemin Plante	3407-72-4179	1 280 068
		1 280 069
		1 280 070

Contexte

Le droit de préemption permet à la Municipalité d'avoir la priorité d'achat sur un immeuble. Le propriétaire d'un immeuble visé par le droit de préemption qui reçoit une offre d'achat doit en aviser la Municipalité, qui pourra alors décider d'acheter l'immeuble aux conditions prévues dans cette offre.

7.1

Contrat pour la réalisation de trois études de faisabilité

Il est résolu

d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à négocier et à conclure un contrat pour la réalisation de trois études de faisabilité pour le prolongement du réseau d'égout :

- dans le secteur de l'intersection de la 1^{re} Avenue et du chemin des Campagnols;
- sur le chemin St-Peters;
- dans le secteur de l'intersection de la route Tewkesbury et du boulevard Talbot.

Le tout pour un montant maximal de 38 861,55 \$, taxes incluses.

Contexte

La Municipalité a reçu des demandes pour prolonger le réseau d'égout domestique dans ces secteurs.

Il est requis de faire des relevés topographiques qui serviront de base pour l'évaluation des coûts. Les citoyens concernés pourront ainsi prendre une décision en toute connaissance de cause.

8.1

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Modification du règlement 24-1069 – Programme de financement des installations septiques

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet

3. Adoption du règlement

4. Avis public de promulgation*

La **promulgation est l'étape officielle par laquelle la Municipalité confirme qu'un règlement a été adopté par le conseil et qu'il est applicable.*

Contexte

Le Règlement 24-1069 vise le financement des installations situées à l'intérieur du territoire du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles.

Les changements visent essentiellement l'harmonisation avec la nouvelle version du règlement concernant le programme de subvention de la Ville de Québec (date de fin, précisions sur les dépenses admissibles, etc.)

8.2

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement

Modification du règlement 24-1070 – Programme de financement des installations septiques

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet
2. Adoption du projet
3. Adoption du règlement
4. Avis public de promulgation*

La **promulgation est l'étape officielle par laquelle la Municipalité confirme qu'un règlement a été adopté par le conseil et qu'il est applicable.*

Contexte

Le Règlement 24-1070 vise le financement des installations situées à l'extérieur du territoire du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles.

Les changements visent essentiellement l'harmonisation avec la nouvelle version du règlement concernant le programme de subvention de la Ville de Québec (date de fin, précisions sur les dépenses admissibles, etc.)

9

Période de questions

Le conseil municipal valorise la participation citoyenne

Pour poser une question, veuillez vous présenter au micro et vous nommer.

La séance est webdiffusée en direct. Votre intervention sera filmée et enregistrée.

10

Levée de la séance